



La voie de D. (Rabbi Moché Haim Luzzato)

SUR LE GENRE HUMAIN

[1] L'homme représentant donc cet être créé dans le seul but de s'attacher à Dieu et placé entre la perfection et l'insuffisance, défie les moyens d'atteindre la perfection. Il est impératif que l'homme agisse en toute liberté et selon sa propre volonté pour que l'intention suprême soit réalisée, car sous la contrainte pourrait-il prétendre être « maître de sa perfection »? C'est pourquoi l'homme entièrement libre, a le choix entre les deux partis, nulle contrainte ne pesant sur lui à tendre vers l'un ou vers l'autre. L'homme possédant le libre arbitre, choisit avec raison et désir le parti qu'il veut prendre tout en détenant le pouvoir d'obtenir ce qu'il aura décidé. C'est ainsi que l'homme fut créé muni d'un penchant au bien et d'un penchant au mal, détenant en outre, la liberté de se diriger et d'agir à son gré.

[2] Or, pour que le principe du libre arbitre soit parfaitement réalisable, la Sagesse suprême décréta que l'homme serait un être composé de deux forces antagonistes : l'âme intellectuelle et spirituelle d'une part, le corps animal et terrestre de l'autre ; chacune tendant à sa propre nature, l'âme aux choses rationnelles, le corps aux choses matérielles. Entre ces deux pôles le conflit règnera; si l'âme domine, elle élèvera le corps en permettant à l'homme d'aboutir à l'ultime perfection. En revanche, si l'homme se laisse dominer par le matériel, le corps se dégradera avec l'âme, devenant inapte à la perfection et par surcroît, désagréable à ses yeux à Dieu ne plaise. Le pouvoir de réduire son propre univers matériel au profit de l'âme, reste néanmoins entre les mains de l'homme, inscrivant une fois de plus dans le domaine du probable l'aboutissement à sa perfection.

[3] Dans Sa bonté, Dieu béni soit-Il, assigna également une I l'effort humain exigé pour l'acquisition de la perfection. Accomplissant cet effort, il atteindra du même coup, sa perfection, se délectant de cette félicité à tout jamais. C'est pourquoi deux moments ont été désigné cet effet : l'un pour le travail ou l'effort, l'autre pour la récompense. Or, le principe de Bonté étant très vaste, si le temps de l'effort a été déterminé (de façon convenable par la Sagesse suprême) la récompense, quant à elle, est infinie ; et l'homme ayant acquis la perfection se délectera éternellement.

[4] La notion de temps étant liée au phénomène de transformation, de même les événements de la vie seraient donc sujets fluctuations. Durant tout le temps de l'effort, l'homme se devra de vivre une certaine homogénéité, sous réserve que les dispositions nécessaires à son existence soient coordonnées en vue de cet effort. En somme, ce conflit entre l'esprit et la matière demeure irrésistiblement présent, vu qu'aucune contrainte n'empêche la matière de dominer et s'accomplir selon la mesure pertinente, et rien non plus ne retient l'esprit quant à se prévaloir et se réaliser, toujours selon la mesure pertinente. De même, rien ne pourrait amener la matière à se renforcer au-delà de la mesure pertinente ; rien non plus, ne permettrait à l'esprit d'intensifier son action au-delà de la mesure pertinente. Cette demi-situation semblerait préférable. Cependant, selon la véritable Intention et le but recherché chez l'homme c'est à dire l'acquisition de la perfection par l'effort personnel cela ne saurait être considéré comme bien. Par contre, pendant la période de récompense, il s'agit exactement contraire. Plus la matière dominerait, plus elle assombrirait l'âme, l'empêchant ainsi de s'attacher à Dieu. Durant la période de récompense, l'âme doit donc dominer et la matière lui être totalement soumise, sans aucune restriction.

C'est pourquoi deux mondes furent créés : ce monde-ci et le monde à venir. Ce monde représente la scène où se déroulent le jeu appropriées à l'homme au moment de la récompense.

[5] Notons d'ailleurs que le genre humain actuel ne correspond plus tout à fait au premier homme tel qu'il fut créé au moment de la Création. En effet, l'espèce humaine et le monde ont subi une telle transformation à partir de la faute d'Adam qu'il serait nécessaire d'éclaircir le double discours qui s'impose de fait, discours sur le genre humain et ses différents aspects, discours sur l'état de l'homme et ses attributs avant et après la faute et enfin exposé des détails de ce changement ainsi que les multiples conséquences que ceci a entraîné.

[6] A sa naissance, le premier homme vivait réellement l'état que nous avons traité jusqu'à présent, c'est-à-dire sa composition en deux parties antagonistes: l'âme et le corps. L'environnement dans lequel l'homme vivait, renfermait le bien comme le mal. L'homme devait procéder à un choix à son gré. Bien sûr, il aurait été préférable pour lui de choisir le bien et du même coup, permettre à l'âme de dominer sur le corps, l'esprit sur la matière, et atteindre ainsi la perfection jusqu'à l'éternité.

[7] Nous devons savoir que même si nous attribuons exclusivement à l'âme la fonction de vitalité et d'intelligence, elle possède néanmoins une autre faculté, celle de purifier le corps et sa matière, tout en l'élevant degré après degré jusqu'à devenir sa compagne dans la délectation de la perfection. Or, c'est cette situation que l'homme devait atteindre, avant sa désobéissance, l'âme purifiant le corps jusqu'à atteindre le niveau requis et nécessaire au plaisir éternel.

[8] L'homme ayant péché, les projets furent considérablement modifiés. L'insuffisance existant à l'état initial, avait une mesure telle qu'elle permettait à l'homme un équilibre parfait et la possibilité d'atteindre la perfection par ses propres efforts. Après la faute de l'homme, l'insuffisance s'étant accrue aussi bien en l'homme que dans l'ensemble de la création, ceci engendra par conséquent, obstacles et difficultés quant à la réparation. Au début, l'homme pouvait surmonter ses défauts et atteindre sans peine la perfection. La Sagesse suprême décréta ainsi les choses selon le bien et la droiture ; la seule raison de l'existence du mal et de l'insuffisance provient du fait qu'ils sont inhérents à la nature humaine depuis sa création. Aussitôt que l'homme abandonnait le mal et choisissait le bien, il se dissociait de ses vices et gagnait la perfection".

Mais en péchant, l'homme a provoqué une plus grande dissimulation de la perfection et un surcroît de l'insuffisance. L'homme devenant lui-même la cause de son mal, il s'avère donc plus difficile de s'en défaire et, du fait qu'il soit devenu responsable de ses vices, l'acquisition de la perfection n'est plus chose aisée comme ce fut le cas lors de la création. A présent, l'effort exigé pour atteindre la perfection est double. L'homme et le monde doivent d'abord revenir à l'état originel prévalant avant la faute d'Adam pour ensuite s'élever au stade d'une perfection propre à l'homme.

[9] En outre, la Justice divine décréta que ni l'homme ni le monde ne sauraient atteindre la perfection tant qu'ils vivent dans cet état de dégénérescence que constitue l'après-faute, état actuel où le mal s'est amplifié. A cet égard, ils devront passer par une étape de destruction, ce qui signifie en d'autres termes, la mort de l'homme d'une part et la destruction de son univers corrompu, de l'autre. L'âme ne pouvant purifier le corps, elle l'abandonne à la mort et à la détérioration. C'est alors qu'une nouvelle structure est mise en place, permettant ainsi à l'âme de pénétrer et de purifier le corps. Ainsi le monde entier devra donc être détruit, cessant d'exister sous sa forme actuelle afin d'être renouvelé sous une forme digne de perfection.

C'est la raison pour laquelle il a été décrété sur l'homme de mourir et de vivre à nouveau. Il s'agit de la résurrection des morts. D'ailleurs au sujet de la destruction du monde et de son renouvellement, nos sages disent : «Le monde durera six millénaires et sera détruit pendant mille ans. Au terme de ces mille années, D. Bénit Soit-il, renouvellera le monde ». (Sanhédrin 97 a)

[10] Selon le principe énoncé, la véritable récompense est réservée pour un temps postérieur à la résurrection dans un monde renouvelé. L'homme dans sa totalité retournant à cette union entre le corps et l'âme, jouira d'un corps purifié par l'âme et prédisposé à se délecter de ce bien.

Cependant, là-bas, les hommes seront examinés d'après leur juste valeur, leur niveau autant que leur statut se transformant selon l'effort réalisé dans le monde du travail, en vue d'atteindre la perfection. Selon l'intensité de cette mesure l'âme brillera et rayonnera sur le corps tout en le purifiant,

atteignant ainsi la félicité. Apte à l'adhésion avec l'Éternel, ils brilleront de la Lumière véritable.

[11] Puisque la mort fut décrétée sur l'homme, il s'avère donc nécessaire que cet être composé se sépare pour un temps défini afin de fusionner de nouveau. Or, durant le temps de cette séparation, les deux parties formant cet être devront trouver chacune son lieu approprié. Le corps humain retournera à son fondement après la décomposition de sa structure et la détérioration de sa base. Et puisqu'il provient de la poussière, il y retournera, comme D. le proclame à Adam : « Poussière tu fus, et poussière tu redeviendras ! » (Gen. 3, 19). Quant à l'âme, méritoire par ses actes, elle n'a plus qu'à appréhender le devenir de son corps, c'est-à-dire décomposition, détérioration, séjour dans la poussière et renouvellement lors de la réunification. Entre temps, les âmes trouveront leur place dans le monde des âmes. Là bas, entrèrent les âmes pures, après l'abandon du corps, pour séjourner dans la quiétude en attendant les pérégrinations du corps, selon la Justice. Durant ce temps là, les âmes vivront dans la félicité et la délectation, avant-goût de ce qu'il leur sera octroyé lors de la véritable récompense. Le degré requis dans le monde des âmes aussi bien que celui de la récompense dépend essentiellement des actes méritoires effectués. Cependant, la véritable perfection destinée aux méritants ne peut être atteinte ni par le corps ni par l'âme que lorsqu'ils fusionneront lors de la résurrection.

[12] Le « Monde des âmes » ne sert pas seulement de lieu de séjour pour les âmes attendant leur fusion avec le corps, il procure un grand bénéfice aussi bien aux autres âmes qu'au corps lors de la résurrection. Le décret divin préconise que l'homme ne saurait atteindre la perfection qu'après la mort, l'homme constate d'ailleurs de son vivant que les actes méritoires ne constituent plus que la seule possibilité d'amélioration.

Cependant, le temps de l'acquisition de cette perfection demeure bien dans ce monde-ci , avant la mort.

Suivant ce même décret, durant tout le temps de la cohabitation de l'âme avec le corps dans ce monde-ci, elle restera opaque, obscurcie par le mal dont elle ne peut se défaire totalement. Quoique par les bonnes actions de l'homme, l'âme acquiert perfection et gloire, cependant elles ne pourront être révélées. L'âme ne peut émaner de la splendeur qu'elle mérite, toute la gloire restant enfermée dans son essence jusqu'au temps de la révélation (c'est à dire la résurrection). Or, l'obstacle ne procède pas de l'âme mais plutôt du corps qui demeure d'ailleurs perdant dans cette situation puisqu'il ne recevra pas la purification méritée pendant ce temps-là. L'âme reste également déconsidérée du fait qu'elle soit enfermée, rendant son émanation impossible, ne pouvant guère exprimer sa faculté essentielle: la purification du corps. Or, si l'âme pouvait utiliser cette dernière fonction, elle aurait pu oeuvrer à se parfaire en vertu de ce même procédé de purification. Car l'acte de perfection se résume justement à octroyer le bien pour ainsi parfaire autrui; là est sa fonction ultime, son essence, sa seule raison d'être. D'ailleurs, tout être se réalise lorsqu'il exprime ce que Dieu a gravé dans son essence; dès lors, il assiste à sa dégradation durant tout le temps où il n'agit pas en conséquence.

Toutefois, lorsque l'âme pénètre dans le monde des âmes, après l'abandon du corps, elle scintille de sa véritable splendeur, en vertu de ses actes méritoires et de ce qu'elle atteint là-bas au cours de son séjour. Récupérant ce qu'elle a perdu avec le corps, elle se prépare à mieux servir lors de la résurrection. En d'autres termes, au moment opportun où elle réintégrera le corps, elle agira de manière convenable, c'est-à-dire en tant qu'élément purificateur.

[13] Sache que même à présent, dans le monde d'ici-bas, lorsque l'âme habite ce corps éphémère, elle est apte à procurer la purification de la matière, en vertu de sa propre gloire, et permettre ainsi au corps de quitter le genre humain et ceci notamment dans le cas où elle n'a pas encore atteint la perfection. Or, l'âme, rendue prisonnière par décret divin, éclipse sa force et diminue son émanation de telle sorte qu'elle ne peut plus procéder à ce principe de purification. Elle habitera le corps, munie de ses propres capacités selon la mesure appropriée par l'intention divine. Dès lors, elle agira dans le corps selon l'ordre et la mesure prescrits par la Sagesse suprême. En réalité, l'âme devrait rayonner de la réalisation de ses bonnes actions, aboutissant ainsi à la purification du corps. Or, le décret divin a rendu cela impossible jusqu'au séjour dans le monde des âmes.

[3] Le milieu dans lequel l'homme se trouve est lui aussi mal dépourvu de lumière ; tout ce qui existe, n'exprime d'ailleurs que le matériel. De même, toutes les occupations de l'homme, dans ce monde-ci, convergent vers le matériel et les choses corporelles, la nature de l'homme ainsi que sa structure le contraignent à ce genre d'occupation. Comment subsisterait-il sans manger, ni boire, ni satisfaire ses besoins naturels? Comment réussirait-il à gagner sa vie sans transactions et gains. En somme, que cela provienne de sa personne, du milieu où il vit ou des affaires qu'il entreprend, l'homme est envahi par la matière. Enfoncé dans le chaos, il devra déployer d'immenses efforts pour atteindre un niveau plus pur, surpassant sa nature contraignante qui le lie aux choses matérielles.

[4] Cependant, selon l'idée profonde de la Sagesse, D. ordonna les choses de telle sorte que même si l'homme s'enfoncé nécessairement dans la matière, il pourra tout de même s'élever au-dessus de sa condition d'homme et atteindre ainsi la perfection, la pureté et la dignité. Bien au contraire, sa décadence se transformera en une digne élévation, acquérant honneur et gloire, du fait qu'il aura substitué la lumière à l'obscurité, la clarté aux ténèbres. A cet effet, l'Eternel assignera

à l'homme certaines limites et dispositions quant à la manière d'utiliser le monde et ses créatures. Dans le cas où l'homme inclinerait sa pensée dans le sens des restrictions et des dispositions de D., son action corporelle et matérielle agira selon l'ordre de la perfection. Par ce genre d'actions,

l'homme institue en lui les fondements de la perfection et ses degrés supérieurs, s'élevant par le biais de l'action, de sa condition inférieure au rang Suprême. Or, la Sagesse divine a conçu à la fois l'ensemble des insuffisances inhérentes à la nature humaine ainsi que les différents degrés d'élévation et de noblesse nécessaires à quiconque désire s'attacher à Dieu et bénéficier de Son bien. En vertu de ces principes, Dieu ordonna dispositions et restrictions forgeant l'homme qui les respecte de façon à installer dans son for intérieur l'échelle des véritables degrés extirpant de sa personne toute chose nuisible à l'adhésion suprême.

Si par ailleurs, le décret de mort n'avait point été imposé à l'homme, l'âme aurait pu, par ce genre d'action, se renforcer et l'obscurantisme s'affaiblir grâce à la purification parfaite du corps par l'âme. Dès lors, le corps et l'âme seraient prêts à l'adhésion à Dieu. Mais puisque la mort fait partie du plan divin, la réalisation de l'homme ne peut se faire d'un seul coup; l'âme devant d'abord se renforcer et le corps se purifier potentiellement. Car le corps ne peut se réaliser de manière effective que dans le temps approprié (lors de la résurrection). Il en est de même pour la perfection que l'homme acquiert de son vivant seulement au niveau virtuel.

